Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le 26/10/2026
ID : 031-200023596-20261026-DP354_2026-DE

Toulouse, le 16 octobre 2026

Décision prise par le Président de Réseau31

n°DP354-2026

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical ;

Vu l'arrêté n° A17-2026 portant délégation de fonction accordée à Monsieur Jean-Louis REMY, Vice-Président en charge des achats et de l'énergie ;

Considérant le point A4-1 de la délégation de compétences au Président ;

Considérant le marché n°050P2025 relatif aux travaux de création d'un réseau de transfert de Montaigut-sur-Save vers Saint-Paul-sur-Save – Lot 1 : Réseau de refoulement eaux usées y compris encorbellements, pour Réseau31, notifié le 6 octobre 2025, au groupement d'entreprises LC RESEAUX TP (mandataire) / SAUR / TRAVAUX PUBLICS DE CARBONNE ;

Considérant la réception de la déclaration de sous-traitance de l'entreprise TP MICHEL pour LC RESESAUX TP, relative à des travaux de ragréage des regards EU existants, pour un montant maximum de 11 000 € HT.

décide

Article unique : d'accepter et d'agréer la sous-traitance de l'entreprise TP MICHEL pour LC RESEAUX TP, d'un montant maximum de 11 000 € HT, relative à des travaux de ragréage des regards EU existants.

Jean-Louis REMY
Vice-Président